

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI :.....**CGF BOURSE**.....
 Siège social :.....
 Adresse :..... **12 RUE SAINT MICHEL BP 11516 DAKAR**.....
 Téléphone :.....**221 33 849 03 99**.....
 Télécopieur :.....**221 33 823 38 99**.....
 ANB :.....**CHAMBRE DE COMMERCE PLACE DE L'INDEPENDANCE DAKAR**.....
 Nom & prénoms du Représentant légal :.....**SY NDEYE KHADY**.....
 Fonction du Représentant légal :.....**DIRECTEUR**.....
 Email :.....**nksy@brvm.org**.....

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination :.....**PORT AUTONOME DE DAKAR**.....
 Symbole :.....**PAD 7% 2010-2017**.....
 Siège social :.....**21 Bd de la Libération BP 3195 Dakar**.....
 Téléphone :.....**221 33 849 45 60**.....
 Télécopie :..... **221 33 823 36 06**.....
 Email :.....

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste :... DIACK Ndèye Khady		
Date de signature du contrat : 17/06/2011	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : jusqu'à l'interruption de la cotation des obligations de l'émetteur sauf dénonciation par l'une des parties	Combien de fois :.....	Date du dernier renouvellement :.....
Quantité minimale de titres garantie (QMG) :..... 50 obligations <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé :..... 7,5% d'une séance à une autre		
Compte DCBR utilisé :..... 10236		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2011 ou 31/12/2011	AU 31/12/2011 ou 30/06/2012	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	0	0		
Valeur en espèces (F CFA)	0	0		

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Dakar, le 12/01/2012.

Signature et cachet
(du déclarant ou son Représentant légal)

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.